AUTORISATION PARENTALE D'ACTIVITÉ EN AUTONOMIE
POUR LES PLUS DE 14 ANS
Séjour ski
A CONSERVER
COUPON RÉPONSE A RETOURNER

Afin de développer la prise d'initiative et la responsabilisation des jeunes, certaines activités pendant le séjour pourront se dérouler en autonomie.
Cela pourra être le cas lors de temps de vie quotidienne mais également lors de temps passés sur les pistes ou à l'hébergement selon les conditions suivantes :

- Ils devront être en permanence en duo minimum : ils ne devront jamais se retrouver seuls
- Ils devront être joignables en permanence par les animateurs du séjour grâce à leur téléphone portable.
- Ils seront porteurs d'une fiche de renseignements (identité, nom du groupe, coordonnées des responsables du groupes, …)
- Les jeunes devront obligatoirement respecter les horaires de début et de fin définis par les responsables du groupe

Les parents devront obligatoirement avoir complété, signé et rendu cette autorisation avant le départ pour permettre à leur enfant de bénéficier de cette organisation (une fiche par enfant).

Ces activités seront entièrement préparées et vérifiées avec les responsables du groupe. Les responsables du groupe seront présents sur les pistes choisies et seront toujours joignables pendant les activités en autonomie.

L'autorisation finale pour bénéficier de ces temps en autonomie est accordée par les responsables du groupe (même si l'autorisation parentale est rendue). Elle pourra être retirée en cours du séjour par les responsables si les jeunes ne respectent pas les règles définies.
Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ces temps en autonomie, nous vous remercions de bien vouloir retourner le coupon ci-dessous :
Je soussigné(e) …….. Parent/Tuteur

(rayer la mention inutile) de ……

☐ l'autorise ☐ ne l'autorise pas
à participer aux activités en autonomie organisées par l'équipe d'animation du séjour ski
Fait à ……, Le ……
Signature :

Sainte-Hélène
Santez-Elen